

Au 1^{er} mars 2020, la réforme du permis moto A2 inclut plusieurs changements : un nouveau code spécialement créé pour les motards, une épreuve hors circulation raccourcie et une épreuve de conduite allongée. Découvrez le nouveau permis A2 qui se définit et se précise depuis 2018 après avoir été semblable pendant 7 ans.

Une épreuve du Code spécifique pour les futurs motards

L'ETG est aujourd'hui commune aux permis A (moto) et B (voiture). Mais la réforme du permis moto prévoit désormais une épreuve théorique différenciée pour les futurs motards, appelée ETM (épreuve théorique moto). Même si les fameuses fiches théoriques qui faisaient stresser bon nombre de candidats vont disparaître sous ce format, elles serviront évidemment de base au code des motards.

Conséquence, les titulaires du permis B (véhicules légers) devront passer ce Code spécial moto, même s'ils ont réussi cette épreuve théorique voilà moins de 5 ans. Son prix doit être égal à celui du code auto, soit 30 €.

Le plateau change de format

Ce nouveau code moto devrait aussi intégrer les interrogations orales portant sur les aspects techniques de la moto. Auparavant, ces questions étaient posées avant l'épreuve hors circulation, partie pratique de l'examen du permis qui vise à vérifier la maîtrise de la moto sans que le moteur soit allumé, puis à allure lente et à allure normale. Le fait que les questions techniques soient raccrochées au Code apparaît plutôt logique.

Le plateau (épreuve hors circulation) permet à l'examineur de vérifier si le candidat maîtrise sa moto sans que le moteur soit allumé, qu'il sait par exemple déplacer sa moto simplement en la poussant. Il doit également savoir maîtriser sa moto à allure lente (la maintenir en équilibre notamment) et à allure normale. Ces changements d'allure seront accélérés par rapport aux épreuves proposées jusqu'à présent et devront être maîtrisés sans séquençage.